



SKI CLUB ST CHAMONNAIS
26 rue de Bretagne
42400 SAINT CHAMOND



PARRAINAGE

A compté de la saison 2025/2026, le Ski Club met en place un système de parrainage pour de nouveaux adhérents.

Conditions :

Tout licencié SCSC de la saison précédente ou de celle en cours qui parraine un nouvel adhérent (licence) bénéficiera d'un avoir de 6€ à valoir sur le prix d'une sortie de ski (samedi ou dimanche).

La limite maximum est de 3 parrainages (licence simple ou familiale) pour une saison complète (du 1/12 au 30/03)

Nom de la marraine ou du parrain et n° de licence SCSC :

- Nom : _____.
Prénom : _____ n° Licence : _____.
- **Filleul n° 1 :** Nom : _____.
Prénom : _____ n° Licence : _____.
- **Filleul n° 2 :** Nom : _____.
Prénom : _____ n° Licence : _____.
- **Filleul n° 3 :** Nom : _____.
Prénom : _____ n° Licence : _____.

Nombre de parrainages 2025/26 : _____.

Crédit de parrainage : _____ €

LUC FEVRE Président du Ski Club St Chamonnais

Tél : 06-08-86-94-08

Mail : fevre.luc@orange.fr